

TOLÉRANCE – UNE DÉFINITION

"Toupictionnaire" : le dictionnaire de politique

*"La tolérance ne devrait être qu'un état
transitoire.*

Elle doit mener au respect."

Johann Wolfgang von Goethe - 1749-1832

Étymologie : du latin *tolerantia*, endurance, patience, résignation, venant de *tolerare*, supporter.

La **tolérance** est l'action, l'attitude de **supporter** ou à de **ne pas interdire** ce que l'on **désapprouve** et qu'on ne peut éviter. La tolérance est aussi une **dérogation admise** à certaines règles.

Synonymes : indulgence, compréhension.

En matière de religion, de philosophie, de culture ou de politique, la tolérance est la **capacité à accepter** et à respecter des idées, des sentiments, des manières d'agir différents des siennes. Condition nécessaire à la liberté de conscience, la tolérance est cependant une attitude plutôt passive, voire condescendante. Sur le plan de la morale, l'idée qui sous-tend parfois la tolérance est que combattre ce que l'on n'admet pas provoquerait un mal plus important que de le tolérer.

En sociologie, le seuil de tolérance d'une communauté est la proportion d'individus étrangers qu'elle est censée pouvoir accepter sans produire un phénomène de rejet.

Dans le domaine technologique, la tolérance est un **écart acceptable** entre une caractéristique réelle et une norme ou une prévision (dimension, quantité, quantité, poids, etc.).

En médecine, la tolérance à une substance chimique est la faculté qu'a un malade à la supporter.

Autrefois, on appelait "**maison de tolérance**" une maison de prostitution qui fonctionnait sous une surveillance administrative. En France, ces maisons ont été supprimées en 1946.

Terme connexe : Déroger, dérogation

Terme connexe : Respect

Bibliographie : Dis-nous Latifa, c'est quoi la tolérance ? (Latifa Ibn Ziaten, Editions de l'Atelier, Paris, 2016)